

Département
Des Hauts de Seine



ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLEE SUD - GRAND PARIS

ARRETE DU PRESIDENT N°A2025/053

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

Objet : ARRETE CONSTATANT LA MISE A JOUR N°1 DES ANNEXES DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE VALLEE SUD – GRAND PARIS

LE PRESIDENT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'articles L.5211- 9,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.153-60, R.151-51 à R.151-53 et R.153-18,

VU la loi n°2015-991 du 7 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le décret n°2015-1655 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement public territorial dont le siège est à Antony,

VU le Conseil de Territoire dudit Etablissement public territorial dans sa séance du 14 Janvier 2025 qui a eu lieu à la salle des fêtes Hunebelle à Clamart,

VU le procès-verbal de l'élection du Président, Carl SEGAUD, lors de la séance d'élection du Conseil de Territoire le 14 janvier 2025,

VU la délibération CT2025/004 du Conseil de Territoire du 14 Janvier 2025 portant délégation de certaines attributions du Conseil de Territoire au Président,

VU l'arrêté préfectoral n°SE/2000/20 en date du 16 mai 2000 classant en zone à risque d'exposition au plomb l'ensemble du Département des Hauts-de-Seine,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Montrouge en date du 26 septembre 2007 instaurant le permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la commune,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Montrouge en date du 26 septembre 2007 soumettant à déclaration préalable les installations de clôtures sur l'ensemble du territoire de la commune,

VU la délibération du conseil municipal de la commune du Plessis-Robinson en date du 27 septembre 2005 instaurant un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat,

VU les délibérations du conseil municipal de la commune de Châtillon en date du 24 mai 2007 et du 12 avril 2017 instaurant un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat et en modifiant le périmètre,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Châtillon en date du 26 septembre 2007 instaurant le permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la commune,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Châtillon en date du 26 septembre 2007

soumettant à déclaration préalable les installations de clôtures sur l'ensemble du territoire de la commune,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Sceaux en date du 4 octobre 2007 instaurant le permis de démolir et soumettant à déclaration préalable les installations de clôtures sur l'ensemble du territoire de la commune,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Malakoff en date du 14 novembre 2007 instaurant le permis de démolir et soumettant à déclaration préalable les installations de clôtures sur l'ensemble du territoire de la commune,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Châtenay-Malabry en date du 27 novembre 2007 instaurant le permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la commune,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Châtenay-Malabry en date du 27 novembre 2007 soumettant à déclaration préalable les installations de clôtures sur l'ensemble du territoire de la commune,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Antony en date du 6 décembre 2007 instaurant le permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la commune,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Antony en date du 6 décembre 2007 soumettant à déclaration préalable les installations de clôtures sur l'ensemble du territoire de la commune,

VU les délibérations du conseil municipal de la commune de Montrouge en date du 17 décembre 2008 instaurant un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat et en date du 22 juin 2023 modifiant ce périmètre,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Bourg-la-Reine en date du 9 avril 2010 instaurant un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat,

VU les délibérations du conseil municipal de la commune d'Antony en date des 26 septembre 2013, 26 juin 2014 et 30 septembre 2021 instaurant des périmètres de taxe d'aménagement majorée,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Châtenay-Malabry en date du 15 mai 2014 soumettant à déclaration préalable les travaux de ravalement sur l'ensemble du territoire de la commune,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Montrouge en date du 28 mai 2014 soumettant à déclaration préalable les travaux de ravalement sur l'ensemble du territoire de la commune,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Antony en date du 3 décembre 2015 créant la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Jean Zay,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Bourg-la-Reine en date du 16 décembre 2015 soumettant à déclaration préalable les installations de clôtures sur l'ensemble du territoire de la commune,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Bourg-la-Reine en date du 16 décembre 2015 soumettant à déclaration préalable les travaux de ravalement sur l'ensemble du territoire de la commune,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Châtillon en date du 30 juin 2017 créant le périmètre de mise à l'étude de l'opération de l'ONERA,

VU la délibération N°BT 2017/049 du Bureau de Territoire de Vallée Sud – Grand Paris en date du 11 juillet 2017 approuvant la convention de Projet Urbain Partenarial du quartier des Mathurins à Bagneux,

VU l'arrêté préfectoral n°DCPPAT n°2018-17 du 6 février 2018 portant création de secteurs d'information sur les sols sur la commune du Plessis-Robinson,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Châtillon en date du 22 novembre 2018 instaurant des périmètres de taxe d'aménagement majorée,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Antony en date du 6 décembre 2018 instaurant un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat,

VU l'arrêté préfectoral DCPAT n°2019-42 du 26 mars 2019 portant création de secteurs d'information sur les sols sur la commune de Châtenay-Malabry,

VU la délibération N°BT2019/064 du Bureau de Territoire de Vallée Sud – Grand Paris en date du 12 septembre 2019 approuvant la convention de Projet Urbain Partenarial du quartier Plaine Sud Phase 2 à Clamart,

VU la délibération N°CT2019/072 du Conseil de Territoire de Vallée Sud – Grand Paris en date du 19 septembre 2019 approuvant le dossier de création de la ZAC du Quartier des Paradis à Fontenay-aux-Roses,

VU la délibération N°BT2021/030 du Bureau de Territoire de Vallée Sud – Grand Paris en date du 1^{er} avril 2021 approuvant la convention de Projet Urbain Partenarial du quartier Lenôtre à Clamart,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses en date du 18 novembre 2021 concernant l'actualisation de la taxe d'aménagement majorée,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Montrouge en date du 22 juin 2022 ayant supprimé la ZAC Porte de Montrouge,

VU la délibération N° CT2023/107 du Conseil de Territoire en date du 14 décembre 2023 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC des Musiciens à Bagneux,

VU la délibération N° CT2024/061 du Conseil de territoire de Vallée Sud – Grand Paris en date du 11 juillet 2024 approuvant la convention de Projet Urbain Partenarial Avenue de la République à Châtillon,

VU la délibération N°CT2024/105 du Conseil de Territoire en date du 11 décembre 2024 approuvant le Plan local d'urbanisme intercommunal de l'EPT Vallée Sud – Grand Paris,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Malakoff en date du 12 février 2025 soumettant à déclaration préalable les ravalements de façades sur l'ensemble du territoire de la commune,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Malakoff en date du 12 février 2025 soumettant à déclaration préalable les divisions volontaires des fonciers sur l'ensemble du territoire de la commune,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Châtenay-Malabry en date du 3 avril 2025 instaurant un taux majoré de la taxe d'aménagement suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour corriger certaines erreurs matérielles et intégrer l'ensemble des éléments prévus aux articles R.151-52 et R.151-53 du Code de l'urbanisme,

ARRETE

ARTICLE 1- Le Plan local d'urbanisme intercommunal de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris est mis à jour à la date du présent arrêté.

La mise à jour n°1 porte sur les annexes du plan local d'urbanisme intercommunal et a pour objet de modifier le dossier « 7. ANNEXES » de la manière suivante :

- Dossier « 7.1 Annexes Antony » :

- Création d'une annexe « 7.1.4.5 Délibération permis de démolir » pour ajouter la délibération du conseil municipal de la commune d'Antony en date du 6 décembre 2007 instaurant le permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la commune,
 - Création d'une annexe « 7.1.4.6 Délibération clôtures » pour ajouter la délibération du conseil municipal de la commune d'Antony en date du 6 décembre 2007 soumettant à déclaration préalable les installations de clôtures sur l'ensemble du territoire de la commune,
 - Création d'une annexe « 7.1.4.7 Périmètre de sauvegarde commerce et artisanat » pour ajouter la délibération du conseil municipal de la commune d'Antony en date du 6 décembre 2018 instaurant un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat,
 - Création d'une annexe « 7.1.3.4 ZAC Jean Zay » pour ajouter la délibération du conseil municipal de la commune d'Antony en date du 3 décembre 2015 créant la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Jean Zay,
 - Création d'une annexe « 7.1.3.5 Taxe d'aménagement majorée » pour ajouter les délibérations du conseil municipal de la commune d'Antony en date des 26 septembre 2013, 26 juin 2014 et 30 septembre 2021 instaurant des périmètres de taxe d'aménagement majorée,
- Dossier « 7.2 Annexes Bagneux » :
- Création d'une annexe « 7.2.3.11 Périmètre PUP Mathurins » pour ajouter le périmètre du Projet Urbain Partenarial sur le quartier des Mathurins approuvé par délibération du Bureau de territoire de Vallée Sud – Grand Paris en date du 11 juillet 2017,
 - Mise à jour de l'annexe « 7.2.3.6 Périmètres des ZAC » pour actualiser le périmètre de la ZAC des Musiciens conformément au dossier de réalisation de la ZAC ainsi que le fond de plan qui reprenait l'ancien zonage du PLU communal,
 - Mise à jour de l'annexe « 7.2.3.5 Périmètres d'études » pour actualiser le fond de plan qui reprenait l'ancien zonage du PLU communal,
 - Mise à jour de l'annexe « 7.2.3.2 Droit de préemption urbain » pour la remplacer par la délibération du Conseil de Territoire en date du 14 décembre 2023 qui est la dernière en date concernant le droit de préemption urbain et le droit de préemption urbain renforcé sur la commune de Bagneux,
- Dossier « 7.3 Annexes Bourg-la-Reine » :
- Création d'une annexe « 7.3.4.9 Délibération clôtures » pour ajouter la délibération du conseil municipal de la commune de Bourg-la-Reine en date du 16 décembre 2015 soumettant à déclaration préalable les installations de clôtures sur l'ensemble du territoire de la commune,
 - Création d'une annexe « 7.3.4.10 Délibération ravalement » pour ajouter la délibération du conseil municipal de la commune de Bourg-la-Reine en date du 16 décembre 2015 soumettant à déclaration préalable les travaux de ravalement sur l'ensemble du territoire de la commune,
 - Création d'une annexe « 7.3.4.11 Périmètre de sauvegarde commerce et artisanat » pour ajouter la délibération du conseil municipal de la commune de Bourg-la-Reine en date du 9 avril 2010 instaurant un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat,
- Dossier « 7.4 Annexes Châtenay-Malabry » :
- Mise à jour de l'annexe « 7.4.1.1 Plan 1 » pour annexer la dernière version disponible du plan des servitudes d'utilité publique de la ville de Châtenay-Malabry, datée de juin 2019,
 - Mise à jour de l'annexe « 7.4.1.2 Plan 2 » pour annexer la dernière version disponible du plan des servitudes d'utilité publique de la ville de Châtenay-Malabry, datée de juin 2019,
 - Mise à jour de l'annexe « 7.4.3.5 Taxe d'aménagement » pour intégrer la dernière délibération du conseil municipal de la ville de Châtenay-Malabry concernant la taxe d'aménagement majorée, datée du 3 avril 2025,

- Suppression de l'annexe « 7.4.4.4 Retrait gonflement argiles » étant donné que la carte du risque de retrait gonflement des argiles figure déjà en pièce 6.14 du PLUi à l'échelle de Vallée Sud – Grand Paris,
 - Création d'une annexe « 7.4.4.4 Délibération permis de démolir » pour ajouter la délibération du conseil municipal de la commune de Châtenay-Malabry en date du 27 novembre 2007 instaurant le permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la commune,
 - Création d'une annexe « 7.4.4.5 Délibération clôtures » pour ajouter la délibération du conseil municipal de la commune de Châtenay-Malabry en date du 27 novembre 2007 soumettant à déclaration préalable les installations de clôtures sur l'ensemble du territoire de la commune,
 - Création d'une annexe « 7.4.4.6 Délibération ravalement » pour ajouter la délibération du conseil municipal de la commune de Châtenay-Malabry en date du 15 mai 2014 soumettant à déclaration préalable les travaux de ravalement sur l'ensemble du territoire de la commune,
 - Création d'une annexe « 7.4.3.7 Secteur d'information sur les sols » pour ajouter l'arrêté préfectoral DCPAT n°2019-42 du 26 mars 2019 portant création de secteurs d'information sur les sols sur la commune de Châtenay-Malabry,
- Dossier « 7.5 Annexes Châtillon » :
- Création d'une annexe « 7.5.4.4 Délibération permis de démolir » pour ajouter la délibération du conseil municipal de la commune de Châtillon en date du 26 septembre 2007 instaurant le permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la commune,
 - Création d'une annexe « 7.5.4.5 Délibération clôtures » pour ajouter la délibération du conseil municipal de la commune de Châtillon en date du 26 septembre 2007 soumettant à déclaration préalable les installations de clôtures sur l'ensemble du territoire de la commune,
 - Création d'une annexe « 7.5.4.6 Périmètre de sauvegarde commerce et artisanat » pour ajouter les délibérations du conseil municipal de la commune de Châtillon en date du 24 mai 2007 et du 12 avril 2017 instaurant un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat et en modifiant le périmètre,
 - Création d'une annexe « 7.5.3.8 Périmètre PUP Avenue de la République » pour ajouter le périmètre du Projet Urbain Partenarial Avenue de la République approuvé par délibération du Conseil de territoire de Vallée Sud – Grand Paris en date du 11 juillet 2024,
 - Mise à jour de l'annexe « 7.5.3.6 Périmètre études Arues » pour intégrer le périmètre de mise à l'étude de l'opération de l'ONERA, institué par délibération du conseil municipal de la commune de Châtillon en date du 30 juin 2017. Le nom de l'annexe est modifié pour devenir « 7.5.3.6 Périmètre études »,
 - Création d'une annexe « 7.5.3.9 Taxe d'aménagement majorée » pour ajouter la délibération du conseil municipal de la commune de Châtillon en date du 22 novembre 2018 instaurant des périmètres de taxe d'aménagement majorée,
- Dossier « 7.6 Annexes Clamart » :
- Mise à jour de l'annexe « 7.6.3.1 DPU » pour rectifier le plan annexé à la délibération du Conseil de Territoire du 17 octobre 2024 qui n'était pas le bon,
 - Création d'une annexe « 7.6.3.8 Périmètres des PUP » pour intégrer un plan des périmètres de Projets Urbains Partenariaux (PUP) de la ville de Clamart,
- Dossier « 7.7 Annexes Fontenay-aux-Roses » :
- Mise à jour de l'annexe « 7.7.3.6 Taxe d'aménagement » pour la remplacer par la délibération du conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses en date du 18 novembre 2021 concernant l'actualisation de la taxe d'aménagement majorée,
 - Création d'une annexe « 7.7.3.7 ZAC des Paradis » pour ajouter la délibération du Conseil de Territoire de Vallée Sud – Grand Paris en date du 19 septembre 2019 approuvant le dossier de création de la ZAC du Quartier des Paradis à Fontenay-aux-Roses ainsi que le plan de délimitation de la ZAC,

- Création d'une annexe « 7.7.4.3 Délibération permis de démolir » pour ajouter la délibération du conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses en date du 26 juin 2007 instaurant le permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la commune pour les démolitions portant sur tout ou partie d'une construction de plus de 20 m² hors œuvre brute et les constructions contenant de l'amiante,
- Dossier « 7.8 Annexes Le Plessis-Robinson » :
 - Mise à jour de l'annexe « 7.8.3.4 Sols pollués » pour ajouter l'arrêté préfectoral n°DCPPAT n°2018-17 du 6 février 2018 portant création de secteurs d'information sur les sols sur la commune du Plessis-Robinson, ainsi que la fiche Géorisques associée au secteur d'information sur les sols SOCIETE DES PETROLES SHELL,
 - Création d'une annexe « 7.8.4.6 Périmètre de sauvegarde commerce et artisanat » pour ajouter la délibération du conseil municipal de la commune du Plessis-Robinson en date du 27 septembre 2005 instaurant un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat,
- Dossier « 7.9 Annexes Malakoff » :
 - Mise à jour de l'annexe « 7.9.4.1 Permis de démolir » pour ajouter la délibération du conseil municipal de la commune de Malakoff en date du 14 novembre 2007 instaurant le permis de démolir et soumettant à déclaration préalable les installations de clôtures sur l'ensemble du territoire de la commune. Le nom de cette annexe est également mis à jour et devient « 7.9.4.1 Délibération permis de démolir et clôtures ».
 - Création d'une annexe « 7.9.4.4 Délibération ravalement » pour ajouter la délibération du conseil municipal de la commune de Malakoff en date du 12 février 2025 soumettant à déclaration préalable les ravalements de façades sur l'ensemble du territoire de la commune,
 - Création d'une annexe « 7.9.4.5 Délibération divisions foncières » pour ajouter la délibération du conseil municipal de la commune de Malakoff en date du 12 février 2025 soumettant à déclaration préalable les divisions volontaires des fonciers sur l'ensemble du territoire de la commune,
- Dossier « 7.10 Annexes Montrouge » :
 - Création d'une annexe « 7.10.4.3 Délibération permis de démolir » pour ajouter la délibération du conseil municipal de la commune de Montrouge en date du 26 septembre 2007 instaurant le permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la commune,
 - Création d'une annexe « 7.10.4.4 Délibération clôtures » pour ajouter la délibération du conseil municipal de la commune de Montrouge en date du 26 septembre 2007 soumettant à déclaration préalable les installations de clôtures sur l'ensemble du territoire de la commune,
 - Création d'une annexe « 7.10.4.5 Délibération ravalement » pour ajouter la délibération du conseil municipal de la commune de Montrouge en date du 28 mai 2014 soumettant à déclaration préalable les travaux de ravalement sur l'ensemble du territoire de la commune,
 - Création d'une annexe « 7.10.4.6 Périmètre de sauvegarde commerce et artisanat » pour ajouter les délibérations du conseil municipal de la commune de Montrouge en date du 17 décembre 2008 instaurant un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat et en date du 22 juin 2023 modifiant le périmètre de sauvegarde de commerce et de l'artisanat,
 - Suppression de l'annexe « 7.10.3.6 ZAC », étant donné que la ZAC Porte de Montrouge a été supprimée par délibération du conseil municipal de la ville de Montrouge en date du 22 juin 2022,
- Dossier « 7.11 Annexes Sceaux » :
 - Mise à jour de l'annexe « 7.11.4.5 Permis de démolir » pour ajouter la délibération du conseil municipal de la commune de Sceaux en date du 4 octobre 2007 instaurant le permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la commune et soumettant à déclaration préalable les installations de clôtures sur l'ensemble du territoire de la

commune. Le nom de l'annexe est également mis à jour et devient « 7.11.4.5 Délibération permis de démolir et clôtures »,

- Dossier « 7.12 Annexes VSGP » :
 - o Mise à jour de l'annexe « 7.12.1.1 Tableau SUP VSGP » pour rectification des erreurs d'affichage dans le tableau et mise en cohérence avec l'annexe « 7.12.1.2 Notice SUP VSGP » au niveau des intitulés des servitudes d'utilité publique,
 - o Création d'une annexe « 7.12.3.10 Risque exposition au plomb » pour ajouter l'arrêté préfectoral n°SE/2000/20 en date du 16 mai 2000 classant en zone à risque d'exposition au plomb l'ensemble du Département des Hauts-de-Seine,

ARTICLE 2- Le dossier du PLUi intégrant la mise à jour sera tenu à la disposition du public au siège administratif de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris, situé 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses aux jours et horaires d'ouverture au public du service Planification urbaine. Le dossier sera également consultable sur le site internet de l'EPT : www.valleesud.fr/vos-services/urbanisme/le-plui/

ARTICLE 3- Le présent arrêté sera affiché pendant un mois dans les mairies des onze communes du territoire de l'EPT Vallée Sud – Grand Paris, ainsi qu'aux sièges social et administratif de l'EPT Vallée Sud – Grand Paris situés respectivement place de l'Hôtel de ville à Antony -92160) et 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses (92260).

ARTICLE 4- Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Mesdames et Messieurs les Maires des onze communes de l'EPT Vallée Sud – Grand Paris.

ARTICLE 5- Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (Art. L. 411-7 CRPA).

ARTICLE 6- Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 Bd de l'Hautil par courrier ou sur le site internet Télérecours citoyens www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Président si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fontenay-aux-Roses, le 30 AVR. 2025



A blue ink signature of Carl SEGAUD is written over a white background.

Carl SEGAUD

Président de Vallée Sud – Grand Paris

Transmis en préfecture le : 30/04/2025

Publié le : 30/04/2025

Accusé de réception en préfecture
092-200057966-20250430-A2025-53y-AR
Date de télétransmission : 30/04/2025
Date de réception préfecture : 30/04/2025